



LA LETTRE DES ADHÉRENTS DE L'AFER - N° 91 - AOUT 2012



Gérard Bekerman
Président de l'Afer

Objectif 2012 : satisfaction de l'adhérent Afer

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Votre Conseil d'administration entend se mobiliser encore plus pour la satisfaction de l'adhérent. Pour quoi ?

Quand on adhère à l'Afer, c'est pour y trouver ce qu'on ne peut pas trouver seul, ailleurs. Il s'agit de mobiliser toute la puissance des adhérents réunis et représentés par notre association Afer. Ainsi, 720 000 adhérents seront au service de chacun d'entre nous.

Le Gie Afer, l'organisme paritaire entre l'Afer et notre partenaire assureur Aviva, est aussi pleinement engagé pour satisfaire les adhérents avec un service adapté et toujours plus performant. C'est avec implication et dévouement qu'il est à notre écoute quotidienne.

Quant à notre partenaire Aviva, nous exigeons de lui qu'il garantisse la solidité et la sécurité de notre épargne.

Nous souhaitons fermement qu'il nous apporte le meilleur taux du marché. Briller sur le taux, c'est bien. Briller sur le taux et sur la sécurité du capital, c'est mieux.

C'est un grand défi.

Toutes les forces représentées par le Conseil d'administration sont réunies pour répondre à ce défi. Nous ferons tout pour traiter chaque sujet et résoudre chaque problème, un par un. Nous devons rechercher constamment le progrès afin de répondre à l'évolution des nouvelles demandes. Nous sommes parmi les meilleurs mais nous ne comptons pas nous endormir sur nos lauriers. Des progrès restent à réaliser.

*Quand on adhère à l'Afer,
c'est pour y trouver ce qu'on
ne peut pas trouver seul,
ailleurs*

Notre Gie gère **1 400 000** opérations en moyenne par an avec une équipe de 150 salariés tout en respectant un cadre réglementaire toujours plus lourd, plus exigeant. Pour la seule année 2011, quelques chiffres sont éloquentes :

- 592 000 opérations de versement
- 149 000 avances et rachats partiels
- 44 000 courriers pour la gestion des décès
- 12 500 règlements aux bénéficiaires
- 95 000 modifications administratives (changement d'adresse, de clause bénéficiaire)
- 25 400 lettres individuelles
- 196 000 appels téléphoniques
- 64 000 arbitrages, soit un arbitrage toutes les deux minutes
- 3 800 connexions par jour sur notre site, un site disponible 24h sur 24
- 18 000 nouveaux adhérents, dont la moyenne d'âge est de 39 ans, ont rejoint la « famille » Afer
- 2 700 visites d'adhérents à notre siège et dans nos locaux de Nice.

Ainsi, nos équipes reçoivent par courrier une demande d'adhésion ou de reversement toutes les 90 secondes, une demande de modification administrative et une demande d'avance ou de rachat chaque minute, un appel téléphonique toutes les 20 secondes... Quel travail ! Bravo au Gie Afer !

Les volumes traités sont à l'échelle de la dimension de l'Afer. Cette dimension nous pousse à rechercher toujours plus de qualité et de rapidité : le délai moyen de traitement d'une opération est de 3 jours, déjà une très bonne performance que nous cherchons à améliorer.

La préoccupation de l'association est la même pour chaque service aux adhérents et en particulier pour une réponse téléphonique rapide et de qualité. Toujours mieux, toujours plus au service des adhérents, voilà notre devise.

Nous avons vendu notre siège historique de la rue Saint-Lazare avec une confortable plus-value intégralement reversée à nous tous, adhérents. Notre nouveau siège, simple et fonctionnel, se situe au 36 rue de Chateaudun 75009 Paris.

Une autre bonne nouvelle : on peut dorénavant adhérer au contrat collectif d'assurance sur la vie Afer avec un montant minimal de 100 euros. Par ailleurs, si vous ouvrez une nouvelle adhésion à l'occasion d'un **heureux événement**, naissance, anniversaire, obtention d'un diplôme, jusqu'au 31 décembre, les 20 euros de droit d'entrée à l'Association seront offerts.

Chère Adhérente, Cher Adhérent, notre puissante association Afer veille sur la protection et la satisfaction de chacun d'entre nous.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale mixte du 26 juin 2012

Après proclamation de l'ouverture de l'Assemblée Générale, conformément à l'ordre du jour, le Président donne lecture du rapport d'activité du Conseil d'administration en soulignant notamment **l'arrivée de 18 000 nouveaux adhérents en 2011**. Il rappelle que l'action de l'association s'inscrit dans une démarche consumériste ; sa raison d'être : défendre les intérêts de chaque adhérent vis-à-vis des assureurs, comme vis-à-vis des pouvoirs publics. Au service de cet objectif, la gouvernance de l'association permet la mobilisation de tous pour une prise de décisions discutées et collégiales dans l'intérêt des adhérents : le conseil d'administration, le comité des sages, le comité consultatif, le comité de contrôle des votes en assemblée générale et le comité de surveillance de la gestion des fonds s'y consacrent pleinement.

Le Président rappelle que le contrat dépendance a ainsi pu être proposé, que l'offre en unités de compte du contrat d'assurance vie multisupport a été complétée par une nouvelle unité de compte axée sur le développement durable, l'environnement et l'investissement socialement responsable -ID Afer- et, depuis le 1er janvier 2012, par une nouvelle unité de compte immobilière Afer Immo ; enfin les frais d'arbitrage ont été limités à 50€ et **le premier arbitrage de chaque année est gratuit**.

Les combats de l'Afer se sont également poursuivis auprès des pouvoirs publics contre la complexité des dispositifs réglementaires, l'insécurité juridique, ou encore au plan fiscal pour repousser la taxation à 25 % des capitaux décès à près d'1 million d'euros.

« L'Afer renouveau, sereinement mais fermement, sa demande aux pouvoirs publics de s'engager sur la permanence du statut fiscal et social de l'assurance-vie, car les épargnants ont besoin de stabilité, de sécurité et de clarté ».

■ Interrogé sur la crise, le Président relève le paradoxe des **entreprises riches et des États pauvres** contraints de s'endetter, provoquant une remontée des taux qui accroît l'exclusion : *« C'est la situation que nous devons affronter aujourd'hui mais nous avons les moyens de nous en sortir. Il faut sensibiliser pour cela les pouvoirs publics au redressement des finances publiques et il existe bien d'autres moyens que l'impôt pour cela ».*

■ Sur les menaces pesant sur l'assurance vie, le Président a rappelé son action auprès des autorités pour souligner la mission de service public remplie par l'assurance vie qui repose sur quatre piliers. Un pilier social puisqu'elle permet de faire face aux aléas de la vie, un deuxième, patriotique, puisqu'elle finance la moitié de la dette publique domestique, un troisième, économique, pour le financement de nos entreprises (à hauteur de 920 milliards), un dernier, plus affectif, puisqu'il permet de gratifier nos proches.



Conseil d'administration

■ Sur le taux 2012, le Président a indiqué que dans la période actuelle, l'Afer restera vigilante sur le taux tout en se concentrant aussi sur la sécurité du capital afin de veiller à la performance dans la durée : *« briller sur le taux, c'est bien, briller aussi sur la sécurité de notre épargne, c'est mieux ».*



Jacques Pilon, Président du Comité Consultatif, rappelle le rôle actif et décisif du Comité Consultatif réunissant en deux commissions, une commission Qualité et une commission Juridique, 24 adhérents qui se dévouent bénévolement tout au long de l'année pour l'intérêt commun.

Les comptes de l'exercice 2011 et le budget 2012



Michel-Alexandre Bailly, Trésorier

Les comptes de l'exercice 2011 et le budget 2012 ont été présentés par le Trésorier de l'Afer, Michel-Alexandre Bailly, et l'expert comptable, Jean-Philippe Bohringer. Les rapports sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées ont été lus par Jean-François Magat, Commissaire aux comptes.

Les invités



■ Philippe Maso Y Guell Rivet, Directeur général d'Aviva France, souligne sa fierté d'être le partenaire de l'Afer depuis plus de 30 ans, partenariat qui a modelé le paysage de l'épargne en France : *« Nous souhaitons être un partenaire sûr. Nous voulons servir parmi les meilleurs taux du marché ».*

Dans un contexte de crise économique qui dure depuis maintenant quatre ans, et dans une reconfiguration fondamentale de la finance internationale et particulièrement européenne, il partage sa confiance et sa forte conviction sur l'avenir des fonds euros. Les objectifs du partenaire assureur sont à ce titre rappelés :

- continuer à surmonter les équations les plus complexes dans la recherche du meilleur taux possible
- constituer un partenaire sûr
- garantir solidement l'épargne confiée par la combinaison d'un rating de très bon niveau AA (qui situe Aviva dans le « haut du pavé ») et d'un excédent de fonds propres pour environ 4 milliards d'euros
- maintenir la performance à travers la structure de gestion paritaire, le Gie Afer, qui permet d'être le mieux-disant du marché dans ce domaine.



■ Jean-François Boulrier, Président d'Aviva Investors Europe, a présenté une analyse de la conjoncture économique et financière : si le niveau bas des taux d'intérêt et la très forte volatilité des bourses constituent un environnement inquiétant, il offre également de nombreuses opportunités dans une économie, tirée par les pays émergents, qui va plutôt bien (croissance économique mondiale proche de

4%). Aussi la politique de placement a-t-elle favorisé les entreprises (pour leurs actions) mais également les obligations du secteur privé restées attractives.



► Joëlle Chauvin, Pdg de Afer, offre un point sur le support immobilier Afer Immo lancé au début de l'année 2012 dont la collecte a déjà atteint 36 millions d'euros. Outre les vertus d'un tel support, celle d'une mutualisation du risque immobilier, d'un accès à un double moteur de performance (en capital sur l'évolution de la valeur vénale des biens et locative) et sa liquidité garantie par l'assureur, elle souligne l'expertise d'Afer dans tous les métiers de l'immobilier et l'assurance d'une gestion patrimoniale et technique (de la simple rénovation aux structures les plus complexes) en direct : « *c'est bien la conjugaison de ces expertises qui fait la vraie valorisation d'un actif immobilier* ».

LE POINT SUR LES ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES DE LA SCI AFER IMMO

Trois immeubles ont été acquis à Paris depuis le mois de février :

- un actif, principalement de bureaux, de très belle qualité avenue Marceau, acquis sur une base d'un peu plus de 11 000 euros du mètre carré pour une rentabilité estimée de 5,5 %,
- un autre actif d'habitations, pour la diversité du risque, de belle facture, dans le 17^{ème} arrondissement de Paris entièrement loués (rentabilité estimée de 4,3 % à 4,5 %).
- le dernier immeuble est mixte (bureaux, commerce et habitation) proche de la gare Saint-Lazare rénovée, il devrait constituer une très belle valorisation en capital.

Les questions

► **Sur les rémunérations**, il est répondu que le travail et l'engagement quotidien requis par l'Afer ne peuvent être comparés à ceux de certaines activités associatives culturelles, caritatives ou sportives. Outre les compétences techniques nécessaires et les responsabilités civiles et pénales encourues, le bénévolat serait particulièrement suspect pour une telle activité. Le Trésorier a rappelé que les rémunérations sont inférieures à l'évaluation expertisée par le cabinet Taylor-Watson.

Le Trésorier a souligné qu'en fait, la hausse des salaires avait pour contrepartie la baisse des honoraires et l'expert comptable a confirmé le respect par l'association de l'autorisation

préalable d'une enveloppe budgétaire (définie dans le budget du Trésorier), de la détermination des rémunérations individuelles par le Conseil d'Administration dans le respect du budget global voté en Assemblée et de la restitution de l'information aux adhérents notamment par le rapport spécial du Commissaire aux comptes publié dans la Lettre de l'Afer.

► **Sur les prélèvements sociaux**, le Président tient à rappeler, alors même que la responsabilité de ces prélèvements relève de l'assureur, que :

- le 17 septembre 2011, l'article 10 de la deuxième loi de finances prévoit d'augmenter le taux de prélèvements sociaux de 12,30% à 13,50% à partir du 1^{er} octobre, soit onze jours plus tard ;
- le fait générateur d'imposition est « *l'inscription en compte des bénéficiaires* » soit le moment où la répartition des bénéficiaires intervient, c'est-à-dire à la clôture de l'exercice le 31 décembre de l'année, date à laquelle le taux était bien de 13,5% ;
- l'action de l'association auprès des pouvoirs publics a été, depuis l'origine, vive. Elle a visé à obtenir l'application d'un principe simple et clair, une règle de *prorata temporis*. Compte tenu des réponses obtenues peu concluantes ou renvoyant aux clauses contractuelles, l'Afer a été contrainte de solliciter un rescrit* pour l'application de cette règle de prorata et la clarification des assiettes à prendre en compte. L'Afer reste à ce jour dans l'attente de ce rescrit ministériel ;
- l'enjeu de ce débat, largement entretenu par quelques éternels détracteurs, est souligné : dans l'hypothèse d'une réponse positive, le différentiel sur 2011 concernerait, en moyenne, 5 euros pour 22 000 euros d'épargne. C'est peu mais c'est 5 euros « *de trop* » pour lesquels l'association continue de se battre.

*le rescrit permet d'interroger l'administration fiscale sur la réglementation applicable afin d'obtenir de sa part une décision opposable et explicite

► **Sur le Taux Plancher Garanti**, il est rappelé que le TPG ne constitue qu'une rémunération provisoire pour tout rachat partiel en cours d'année parce qu'il donne lieu à un complément de rémunération au taux définitif lorsque celui-ci est connu, c'est-à-dire en fin d'année. Toutefois, pour que cela soit possible, il faut que l'adhésion soit, alors, toujours ouverte. Or tel n'est pas le cas en cas de rachat total ou décès. Ainsi, le TPG n'est en fait définitif pour l'année en cours que lorsque l'adhésion est définitivement dénouée. **Et la différence de rémunération profite aux adhérents.**

A la différence de celle du rachat total, l'adhérent ne choisissant pas la date de son décès, il a été soumis au vote de l'AG une résolution permettant d'envisager une rémunération complémentaire en cas de emploi des capitaux décès sur une adhésion Afer.

► Un débat équivalent existe s'agissant du **coût des avances** : quoique considéré comme excessif, celui-ci profite aux adhérents et parti-

cipe donc au taux servi en fin d'année, récompensant ainsi la fidélité. Faut-il le baisser pour faciliter le recours à l'avance ou le maintenir au profit d'un meilleur taux ?

Aussi ces deux sujets sont-ils étudiés avec la plus grande attention par l'association.

Q- M. le Président, je suis adhérent depuis 10 ans ; si je décède en juin, mes héritiers seront désavantagés par rapport à un adhérent qui aurait la « bonne idée » de décéder fin décembre : trouvez-vous ça normal ?

R- « *C'est l'adhérent qui a raison. J'estime que les capitaux décès doivent être revalorisés au taux définitif (3,43%)* ».

Q- Je suis adhérent depuis 1993 ; un beau jour, j'ai appris que mon courtier était à Saint-Barthélemy aux Antilles. C'est, paraît-il, un très beau pays, mais j'avoue que c'est un peu loin pour suivre mon dossier... à moins qu'il m'offre le voyage chaque année pour aller le voir »

R- « *Notre association avait voté à 97% une résolution permettant de choisir et de changer de conseiller. Au 21^{ème} siècle, on doit être libre. Un 3^{ème} usage du courtage de 1935 complique un peu notre liberté. Nous avons donc écrit à tous les députés en août 2011, fussent-ils de gauche comme de droite. Actuellement nous ne pouvons pas vous donner satisfaction parce que le cadre juridique ne le permet pas. Je reste convaincu que nous allons trouver un équilibre entre des distributeurs et notre nécessaire liberté d'adhérent de choisir car l'objectif ultime est bien la satisfaction de l'adhérent* ».

Avant le vote, il a été procédé à la lecture complète et à l'affichage de chacune des résolutions.

Le détail des résultats est disponible sur le site : www.asso.afer.fr

L'Assemblée Générale qui s'est tenue à Biarritz a adopté à une très large majorité l'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'administration. Les autres résolutions, présentées par des groupes d'au moins 100 adhérents, ont été rejetées.

Le Président a conclu en appelant au respect de l'expression de tous en se réjouissant de la qualité des débats au sein de l'Afer, organisation transparente, indépendante et puissante. Il rappelle la performance de l'association et en déduit les envies qu'elle provoque. Le Président et tout le Conseil d'administration invitent les quelques intermédiaires d'assurance qui se sont exprimés à l'unité ; **un message d'ouverture** « *à ces professionnels abonnés aux procédures judiciaires qui coûtent tellement cher à l'association, pour joindre leur énergie à la défense des adhérents aux côtés de l'Afer, car si nous sommes unis, nous serons plus forts et si nous sommes plus forts nous pourrions encore mieux défendre les intérêts des adhérents* ».

AFER OBJECTIF 2017

Une nouvelle unité de compte AFER en novembre

Conformément au vote de la résolution n°11 en Assemblée Générale du 26 juin 2012, liée à l'aménagement de la gamme de supports en unités de compte du Contrat Collectif Multisupport Afer, un nouveau support sera mis à disposition des adhérents Afer à compter de novembre 2012 : le FCP Afer Objectif 2017.

Sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, la commercialisation de ce support est prévue pour novembre 2012. Ce support sera commercialisé exclusivement sur une période de 6 mois au maximum et dans la limite d'une enveloppe de souscription maximale de 100 millions d'euros.

Si vous souscrivez Afer Objectif 2017, nous vous recommandons de conserver votre investissement jusqu'à fin 2017, date à laquelle le capital des obligations dans lesquelles le fonds investit aura été remboursé (sauf cas de défaut), pour bénéficier de la performance intégrale du support. Néanmoins, vous pourrez à tout moment modifier la répartition ou racheter tout ou partie de votre épargne investie sur ce support avant cette échéance. A contrario le support ne sera plus accessible aux investissements (versement ou arbitrage) une fois la période de souscription clôturée.

Au cours de la vie du fonds, la valeur liquidative* de l'OPCVM reflètera l'évolution de la valeur de marché des obligations qui dépend du niveau des taux de marché et de l'appréciation de la qualité des émetteurs.

Afer Objectif 2017 est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de type FCP (Fonds Commun de Placement) à échéance du 19 décembre 2017 composé d'obligations d'entreprises privées et publiques de l'OCDE offrant un objectif de rendement annualisé au terme** de **4,50 à 5,50 %** (net des frais de gestion du contrat et brut de fiscalité) établi dès le départ.

La composition du portefeuille du fonds Afer Objectif 2017 résultera de la sélection rigoureuse d'obligations d'entreprises de l'OCDE dans la recherche d'un rendement annualisé. Les équipes dédiées d'Aviva Investors analyseront soigneusement la solidité financière de ces entreprises avant tout choix d'investissement, comme elles le font déjà dans le cadre de la gestion du fonds garantissant en euros Afer.

Ces obligations ont une échéance qui se situera principalement en 2017 et ont vocation à être conservées dans le fonds sur toute sa durée de vie (soit environ 5 ans). Les coupons annuels issus des obligations seront versés dans le fonds Afer Objectif 2017 et contribueront à sa valorisation. Lorsque les obligations arrivent à échéance, leur capital est remboursé (sauf en cas de défaut des entreprises).

Un investissement dans le support Afer Objectif 2017 peut donc s'assimiler à une obligation à échéance 2017 servant un rendement annualisé attractif au regard de l'environnement actuel. Il n'existe pas de garantie de capital, à la différence du fonds en euro.

Dès novembre 2012, votre Conseiller Afer pourra vous communiquer la composition du fonds et une estimation de son taux de rendement annualisé attendu au terme en fonction des conditions de marché.

Les informations clés pour l'investisseur (DICI) et une documentation dédiée seront disponibles à compter de novembre auprès de votre conseiller ou du Gie Afer.

* Les entreprises d'assurance ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

** Objectif de rendement annualisé non garanti issu des résultats de la gestion discrétionnaire du FCP, hors cas de défaut et sous réserve de rester investi jusqu'au terme du support le 19 décembre 2017. Cet objectif est établi sur la base des conditions de marché au 01/08/2012.

UN ÉVÉNEMENT HEUREUX DANS VOTRE VIE OU CELLE DE VOS PROCHES

Mariages, fiançailles, naissances, anniversaires, diplômes, baccalauréat, brevet...



Offrez un cadeau à ceux que vous aimez grâce au contrat Afer : A chaque événement heureux tel que mariage, naissance, obtention d'un diplôme, pensez à l'ouverture d'une adhésion, dès **100 euros** de versement.

A cette occasion, en cadeau supplémentaire, le droit d'entrée à l'Association de 20€ sera pris en charge*.

*Pour toute adhésion au contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer avant le 31/12/2012.

Rapprochez-vous de votre conseiller habituel qui saura vous guider pour mener à bien cette opération

Bonne nouvelle !

Vous avez approuvé la résolution n°11

Dorénavant, vous pourrez ouvrir une nouvelle adhésion au contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer avec un versement minimum de **100 €**

NOS RENDEZ-VOUS 2012

Prochaines soirées Afer

Ces dates sont indiquées à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées. Une invitation personnelle sera adressée à chaque adhérent concerné.

Colmar

Judi 6 septembre
Hôtel l'Europe
15 route de Neuf-Brisach
68180 Horbourg-Wihr/
Colmar

Niort

Mercredi 12 septembre
Hôtel Mercure
Marais Poitevin
27 rue de la Terraudière
79000 Niort

Poitiers

Judi 13 septembre
Centre de Conférences
de Poitiers
58 boulevard du Grand Cerf
86000 Poitiers

Aix-les-Bains

Mardi 25 septembre
Centre des Congrès
Rue Jean Monard
73100 Aix-les-Bains

Beauvais

Mercredi 10 octobre
Domaine du Colombier
1 Grande Rue
60155 St Léger en Bray

Dreux

Vendredi 19 octobre
Médiathèque de l'Odyssee
1 place Mésirard
28100 Dreux



La référence en épargne retraite

36 rue de Châteaudun - 75009 Paris Tél. : 01 40 82 24 24 - Fax : 01 42 85 09 18 www.afer.asso.fr